



La connexion LO

Janvier 2026

Dans ce numéro :

Manchettes

- [Un jalon important a été franchi : les résultats de la phase 1 de l'ERAR sont maintenant disponibles!](#)
- [Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024 \(SAFF\)](#)
- [Dépôt du Rapport annuel sur les langues officielles 2023-2024](#)
- [Bilans sur les langues officielles : Faisons le point](#)

Boîte à outils

- [Intégrer l'apprentissage d'une langue officielle à votre quotidien : Votre résolution 2026](#)
- [Votre guichet unique pour l'apprentissage des langues : le Carrefour de la formation linguistique !](#)
- [Correspondance et adressage : une ressource unique, des règles claires](#)

Communauté

- [Retour sur le Symposium des langues officielles 2025](#)
- [Nominations et mutations non impératives – Rappel](#)
- [Établissement d'une nouvelle communauté pour les personnes responsables de la formation linguistique](#)

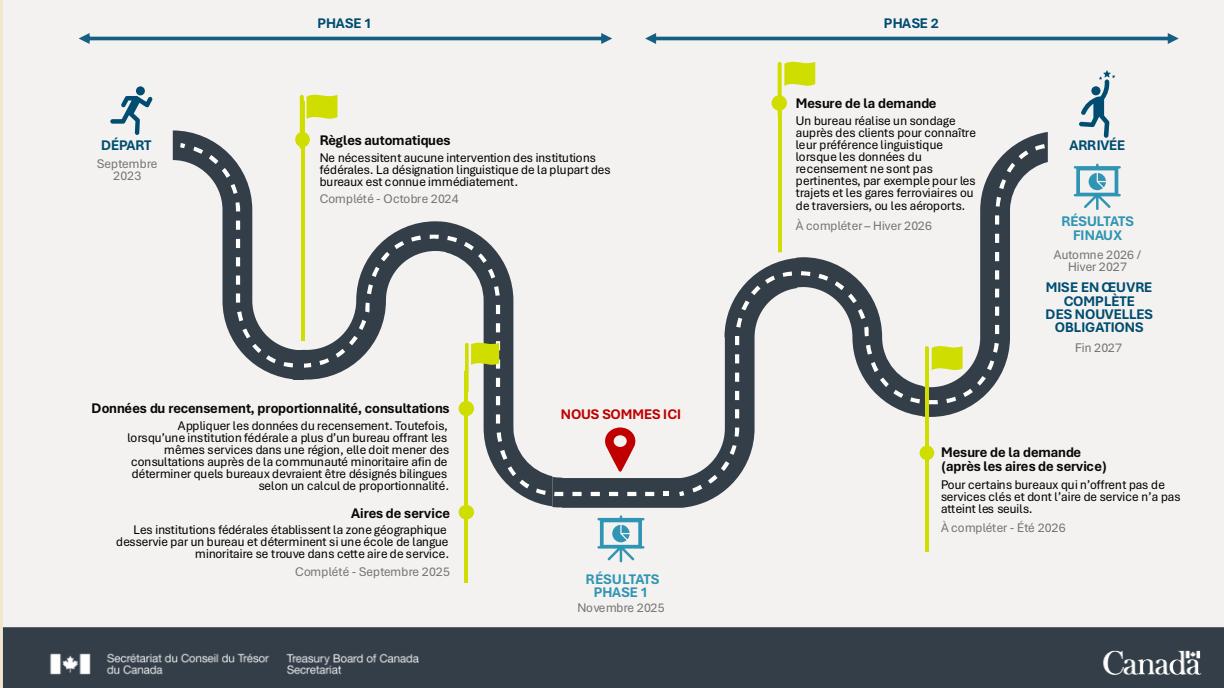
Manchettes

Un jalon important a été franchi : les résultats de la phase 1 de l'ERAR sont maintenant disponibles!

Comme vous le savez, l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles (ERAR) se déroule en plusieurs étapes. Celles-ci culminent en deux phases distinctes, au terme desquelles les résultats de l'ERAR sont communiqués : phase 1 – résultats des règles automatiques et autres règles générales; et phase 2 – mesure de la demande et résultats finaux de l'ERAR.

EXERCICE DE RÉVISION DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES LANGUES OFFICIELLES (ERAR)

CHEMINEMENT CRITIQUE



Secretariat du Conseil du Trésor du Canada Treasury Board of Canada Secretariat

Canada

Phase 1 – Résultats

Les résultats de la phase 1 de l'ERAR, qui comprend quelque **8 750 bureaux fédéraux**, sont maintenant disponibles [en ligne!](#)

Nombre total de bureaux dans la première phase de l'ERAR	Aucun changement aux obligations linguistiques	Bureaux nouvellement désignés bilingues	Bureaux nouvellement désignés unilingues
8 750	7 978	733	39

Pour obtenir tous les détails et des données supplémentaires, veuillez consulter le site : [Résultats phase 1 - Exercice de révision de l'application du Règlement \(ERAR\) 2021 - Portail du gouvernement ouvert](#).

Pour la première fois, plusieurs des nouvelles dispositions introduites lors de la révision du [Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services](#) (le Règlement) en 2019 ont été appliquées. Cette réalisation a mené à la désignation de **plus de 700 nouveaux bureaux bilingues** à travers le Canada, élargissant ainsi de manière considérable l'accès aux services dans les deux langues officielles.

Les bureaux compris dans la phase 1 de l'ERAR et leur désignation linguistique sont maintenant publiés sur [Burolis](#). Pour les bureaux assujettis aux règles de l'aire de service et de la proportionnalité, les institutions ont **jusqu'au 30 septembre 2026** pour :

- mettre en œuvre leurs nouvelles obligations dans les cas de bureaux nouvellement désignés bilingues; ou
- dans les cas de bureaux nouvellement désignés unilingues, informer la population de langue officielle minoritaire desservie par le bureau de la date à laquelle les services bilingues ne seront plus offerts; et des endroits où elle pourra recevoir des services dans la langue officielle de son choix à partir de ce moment. Les services bilingues doivent être maintenus en attendant la transition.

En plus du lien vers le Portail du gouvernement ouvert indiqué ci-haut, vous pouvez obtenir la liste des nouveaux bureaux désignés bilingues ou des nouveaux bureaux unilingues de votre institution en accédant au **module ERAR** dans le **Système pour les obligations en langues officielles**. Sélectionnez d'abord « **Produire des rapports** », puis **ERAR**. L'onglet « **Résultats de l'ERAR – Détails** » vous fournira les désignations linguistiques initiales ainsi que les nouvelles désignations.

Le CELO souhaite remercier tous les collaborateurs pour leurs efforts et leur coopération dans la réalisation de ce jalon important de l'exercice.

Phase 2

Les étapes finales de l'ERAR, comprises dans la deuxième et dernière phase des résultats, sont en cours. Conformément à la [Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services](#) :

- la date limite pour compléter la mesure de la demande pour les bureaux pour lesquels les données démographiques ne sont pas pertinentes est le **27 février 2026** (cette échéance concerne les bureaux tenus de mesurer la demande en vertu des dispositions 5(3), 6(1)(a), (b), (d), (e), (f), 7(1) et 7(2) du Règlement);
- la date limite pour compléter la mesure de la demande pour les bureaux offrant des services non-clés qui n'ont pas atteint les seuils après l'établissement de l'aire de service est le **27 août 2026** (cette échéance concerne les bureaux tenus de mesurer la demande en vertu des dispositions 5(1)(d), (k) et (n) du Règlement).

Nous vous invitons à consulter le module de l'ERAR dans le Système pour les obligations en langues officielles (SOLO) pour vérifier si votre institution a des tâches pour une mesure de la demande en suspens.

Les résultats agrégés finaux de l'ERAR seront communiqués à la fin de l'exercice, en 2027.

Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024 (SAFF)



En juin 2025, le Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor a divulgué les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024 qui s'est déroulé du 28 octobre au 31 décembre 2024

et qui comportait cinq questions sur l'utilisation des langues officielles. [Cliquez ici pour voir les résultats.](#)

Le sondage révèle un fort soutien global au bilinguisme, mais met également en évidence des différences significatives dans les expériences entre les anglophones et les francophones. Dans l'ensemble, le manque d'accès à la formation en langue seconde officielle a eu un impact sur l'avancement de carrière dans la fonction publique fédérale dans diverses régions au cours des 12 derniers mois.

Dans les régions bilingues, tant les fonctionnaires francophones que ceux anglophones constatent qu'il n'y a pas suffisamment de cadres supérieurs qui s'adressent à leurs employés dans les deux langues officielles lors de leurs interactions. Dans certaines institutions, la conduite systématique de réunions dans les deux langues officielles constitue encore un défi dans ces régions.

Les ministères et organismes fédéraux peuvent passer à l'action dans une approche à plusieurs niveaux afin d'encourager l'usage de la langue officielle parmi leurs employé(e)s. Afin d'établir leur propre diagnostic, elles peuvent extraire leurs résultats à partir de données croisées en suivant les instructions de ce [document Excel \(Communauté des langues officielles/Références - wiki\)](#) portant uniquement sur les cinq questions relatives à l'utilisation des langues officielles.

Pour toute question relative à l'extraction des données, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'excellence en langues officielles à l'adresse OLCEInformationOLCE@tbs-sct.gc.ca

Dépôt du Rapport annuel sur les langues officielles 2023-2024

Nous avons le plaisir de vous informer que le président du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le [36e Rapport annuel sur les langues officielles](#), le 9 décembre 2025, conformément à l'article 48 de la *Loi sur les langues officielles* (la Loi). Ce rapport rend compte de l'évaluation de la gouvernance et de l'exécution des programmes des langues officielles au sein de toutes les institutions fédérales et porte sur les parties IV (communications avec le public et prestation des services), V (langue de travail), VI (participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise) et VII (Progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais) de la Loi. Il fait état du travail accompli par les institutions fédérales et par le SCT depuis la sanction royale de la Loi modernisée en juin 2023.

Le Conseil du Trésor joue dorénavant un rôle accru en ce qui a trait à la surveillance et à la vérification des institutions fédérales face à leurs obligations en matière de langues officielles. Ces obligations incluent maintenant la prise de mesures positives, tel que prévu à l'article 41 de la partie VII de la Loi : Progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais.

Parmi les activités menées par le SCT en 2023-2024, le rapport mentionne entre autres le lancement de l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles (ERAR) en septembre 2023, qui devrait mener à la désignation bilingue de 700 nouveaux bureaux et points de services d'ici 2027. Il souligne également deux initiatives visant à soutenir l'apprentissage de la seconde langue officielle par les fonctionnaires fédéraux :

- le déploiement, en février 2024, du [Carrefour de la formation linguistique](#) ; et
- la création d'un cadre de formation en seconde langue officielle offrant des options d'apprentissage efficaces, souples, accessibles, centrées sur les besoins des apprenants et tenant compte des groupes en quête d'équité.

En ce qui concerne l'ensemble des institutions fédérales, elles ont enregistré des progrès importants qui méritent d'être soulignés dans plusieurs domaines clés au cours de l'exercice 2023-2024. Malgré ces progrès, cependant, des défis subsistent, qui requièrent un travail soutenu sur plusieurs fronts. Ce rapport constitue une ressource précieuse pour soutenir la gestion du programme des langues officielles au sein de votre institution. Son dépôt représente donc une occasion d'inciter votre administrateur général et votre équipe de gestion à revoir le rendement de votre institution. Nous espérons que cela vous permettra d'examiner les lacunes, là où elles existent, d'élaborer un plan de redressement et de surveiller les progrès réalisés.

N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante OLReview@BilanLO@tbs-sct.gc.ca, si vous avez des questions au sujet de ce rapport.

Bilans sur les langues officielles : Faisons le point

Merci à toutes les institutions qui ont participé à l'exercice annuel des Bilans sur les langues officielles 2024-2025 ! Votre collaboration est essentielle pour faire progresser la dualité linguistique au sein de la fonction publique.

Les résultats seront présentés dans le Rapport annuel sur les langues officielles 2024-2025.

2025-2027 : Nouveau cycle, nouveau nom

En 2025, nous entamons le **cycle biennal 2025-2027** en introduisant une nouveauté : l'Exercice annuel des bilans change de nom et devient **l'Exercice annuel de surveillance sur les langues officielles**.

Pourquoi ce changement ? Pour plus de clarté : L'exercice a toujours inclus **les bilans et les données statistiques**, mais cela n'était pas évident pour tous. Ce nouveau nom reflète mieux la portée réelle de l'exercice.

Ce que vous devez savoir

- La liste des institutions tenues de soumettre leur bilan pour **2025-2026 et 2026-2027** sera bientôt disponible sur la [page wiki Reddition de comptes](#).
- Cette page sera régulièrement mise à jour pour vous aider à planifier vos activités.
- Restez à l'affût : le lancement du nouvel exercice approche !

Les bilans... pourquoi c'est important ?

Les bilans annuels ne sont pas qu'un exercice administratif : ils nous permettent de brosser un portrait des progrès réalisés par la fonction publique fédérale en matière de langues officielles. Ils sont également essentiels pour préparer le rapport annuel sur les langues officielles que le président du Conseil du Trésor doit déposer devant le Parlement, conformément à la Loi sur les langues officielles. Grâce à ces données, nous pouvons :

- **Repérer les forces et les défis** dans la mise en œuvre des obligations linguistiques;
- **Orienter les actions et les ressources** pour améliorer l'offre de services et les milieux de travail bilingues;
- **Assurer la transparence et la reddition de comptes** envers les Canadiens et Canadiennes.

En somme, ces bilans sont essentiels pour favoriser la dualité linguistique et pour continuer à bâtir une fonction publique inclusive et exemplaire.

Boîte à outils

Intégrer l'apprentissage d'une langue officielle à votre quotidien : Votre résolution 2026



Le début de l'année est le moment idéal pour se fixer de nouvelles résolutions, et

l'apprentissage d'une langue officielle en est une qui gagne en popularité. Pour atteindre cet objectif, l'application Mauril de CBC/Radio-Canada est l'outil essentiel pour vous aider à passer à l'action.

Pour transformer cette bonne intention en succès durable, la régularité est la clé. Mauril vous propose de relever le **défi 30 jours**, une initiative conçue pour maintenir votre motivation en proposant une activité linguistique par jour. Ce défi de 30 jours est disponible pour les niveaux débutant, intermédiaire et avancé. Cliquez [ici](#) pour accéder au défi 30 jours.

Pour réussir ce défi et ancrer l'apprentissage dans votre routine, voici quelques stratégies pratiques :

- Associez l'apprentissage à vos habitudes existantes : Profitez de moments précis de la journée, comme durant vos déplacements ou la préparation du café, pour écouter la radio ou un balado dans la langue cible et vous immerger sans effort.
- Optimisez vos temps morts (Micro-apprentissage) : Utilisez les pauses-café ou les moments d'attente pour lire ou écouter du contenu pertinent. L'application Mauril s'insère parfaitement dans ces périodes de micro-apprentissage, grâce à son accès à du contenu vidéo et audio authentique.
- Ciblez le vocabulaire professionnel pour un impact immédiat : Concentrez-vous sur les mots et expressions spécifiques à votre domaine de travail. Cela

renforcera votre efficacité professionnelle et augmentera votre confiance dans les communications au bureau.

- Trouvez un partenaire linguistique : Échangez régulièrement avec un collègue ou un ami. Cette pratique concrète et moins intimidante aide à consolider les acquis.

Le succès et le maintien de la pratique passent par la facilité d'accès. Le téléchargement institutionnel de Mauril est une excellente façon d'encourager la pratique des langues et de simplifier l'accès à l'outil pour tous les employés. Pour toute question sur cette démarche, il est possible de communiquer avec l'équipe de Patrimoine canadien à l'adresse partieviicollaborationpartvii@pch.gc.ca.

Une **trousse promotionnelle** a également été développée pour faciliter la promotion de cet outil et contribuer au soutien de la dualité linguistique. Elle inclut des messages clés, des visuels et des affiches (à installer au bureau, par exemple). Téléchargez la trousse promotionnelle [ici](#).

Prêt à mettre en action votre nouvelle résolution? Téléchargez l'application sur l'App Store ou le Google Play Store, ou visitez le site Mauril.ca.

Le Carrefour de la formation linguistique : Votre guichet unique pour l'apprentissage des langues !



Vous souhaitez améliorer vos compétences dans votre seconde langue officielle, mais vous ne savez pas par où commencer? Le **Carrefour de la formation linguistique** est là pour simplifier votre parcours d'apprentissage

Considérez-le comme votre **porte d'entrée vers tout ce qui touche la formation linguistique dans la fonction publique** — du [soutien aux institutions](#) et des [meilleures pratiques](#) aux parcours d'apprentissage et aux outils d'autoapprentissage.

Que vous visiez le niveau CBC ou que vous souhaitiez simplement être plus à l'aise lors de vos réunions, le Carrefour de la formation linguistique a ce qu'il vous faut. De plus, il est régulièrement mis à jour avec de nouvelles ressources pour garder votre apprentissage dynamique et efficace.

Prêt à passer à l'étape suivante? Explorez le [Carrefour de la formation linguistique](#) dès aujourd'hui et découvrez des ressources qui vous aideront à progresser dans votre carrière et à renforcer votre confiance en vous.

Correspondance et adressage : une ressource unique, des règles claires

Le [Portail linguistique du Canada](#) offre des recommandations sur la langue et les règles d'écriture à la population canadienne et à l'ensemble de la fonction publique. Récemment, l'équipe du Portail a mis en ligne la [section sur la correspondance et l'adressage](#) pour vous aider à trouver en un seul endroit les principales règles et meilleures pratiques sur le sujet.

Cette section comprend notamment des articles en français et en anglais sur :

- [les éléments de la lettre et de l'enveloppe, avec modèles cliquables](#),
- [les éléments de l'adresse au Canada et à l'étranger](#), dont des recommandations sur la traduction des adresses, selon les directives de Postes Canada,
- [des difficultés linguistiques liées à la correspondance](#).

Ces conseils vous seront utiles pour uniformiser les pratiques liées à la correspondance dans votre organisation. Ajoutez-les à vos favoris pour simplifier vos communications!

Communauté

Retour sur le Symposium des langues officielles 2025



Un immense merci à toutes les personnes qui ont participées au Symposium des langues officielles sur le thème « Intelligence artificielle au service des langues officielles ». Votre enthousiasme et votre intérêt ont fait de cet événement un véritable succès. Plus de 2 000 personnes se sont jointes à une ou plusieurs activités tout au long de la semaine du 17 novembre 2025. Merci à chacune et chacun d'entre vous!

Découvrez le [sommaire exécutif](#) que nous avons préparé pour vous, afin de revivre les moments forts du Symposium. Bonne lecture!



Nominations et mutations non impératives – Rappel

Conformément à l'annexe D de l'[Instrument de délégation et de responsabilisation en matière de nomination](#) (IDRN) de la Commission de la fonction publique (CFP), votre organisation doit faire rapport chaque année à la CFP sur l'utilisation du [Décret d'exemption concernant les langues officielles dans la fonction publique](#) (DELOFP), [Règlement sur les langues officielles — nominations dans la fonction publique](#) (RLONFP) et le nombre de nominations non impératives.

Lorsqu'une personne s'engage à devenir bilingue pour être nommée ou mutée sur une base non impérative à un poste bilingue, cette personne dispose d'une période initiale de 2 ans pour rencontrer le profil linguistique du poste.

Afin de demeurer conforme aux dispositions réglementaires et aux principes de nomination fondés sur le mérite, toute prolongation de la période initiale de l'engagement de devenir bilingue doit être approuvée et signée avant la date de fin de la période initiale de l'entente.

Avez-vous des questions supplémentaires sur la dotation non impérative et les exigences en matière de rapports ? Contactez votre [conseiller au soutien en dotation](#) à la Commission de la fonction publique.

Mise à jour du produit d'orientation « Sélection des fonctionnaires aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité (SMPMD) : Guide à l'intention des gestionnaires et des spécialistes des ressources humaines »

La Commission de la fonction publique a ajouté une nouvelle question et réponse au guide [Sélection des fonctionnaires aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité : Guide à l'intention des gestionnaires et des spécialistes des ressources humaines](#), portant sur l'application des droits acquis pour les titulaires de postes unilingues de supervision d'employés en régions bilingues, en vertu de l'article 36(3) de la [Loi sur les langues officielles](#).

Cette mise à jour précise les conditions dans lesquelles ces droits acquis peuvent être appliqués dans le cadre d'un processus de SMPMD.

Établissement d'une nouvelle communauté pour les personnes responsables de la formation linguistique

Lors de la [rencontre du Conseil des ressources humaines du 16 décembre](#) dernier, le Centre d'excellence en langues officielles (CELO) du Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines (BDPRH) a annoncé la création d'une nouvelle communauté de pratique destinée aux personnes responsables de la formation linguistique (PRFL). Cette nouvelle communauté favorisera le partage de pratiques exemplaires et la collaboration entre les institutions. Elle devrait être lancée officiellement au mois de mars 2026 et sera composée de personnes œuvrant dans le domaine de la formation linguistique dans différentes institutions fédérales. Chaque institution pourra nommer une à deux personnes pour les représenter dans la nouvelle communauté.



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor, janvier 2026.

Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

[Read the English version](#)